

## Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 26 MARS 1847.

Crédit supplémentaire de 172,500 francs au Budget de la Marine  
pour l'exercice 1846 <sup>(1)</sup>.

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION <sup>(2)</sup>, PAR M. OSY.

MESSIEURS,

M. le Ministre des Finances, dans votre séance du 19 de ce mois, a présenté un projet de loi ouvrant au Département des Affaires Étrangères (Marine) divers crédits supplémentaires au Budget de l'exercice 1846, qui s'élèvent ensemble à 172,500 francs, savoir :

A. Chap. II, art. 2. — <i>Vivres aux équipages.</i>	. . . fr.	10,000	»
B. Chap. II, art. 3. — <i>Entretien</i>	. . . . .	50,000	»
C. Chap. IV. — <i>Pilotage.</i>	. . . . .	110,000	»
D. Chap. VII. — <i>Police maritime</i>	. . . . .	2,500	»
TOTAL . . . . . fr.		172,500	»

La somme de 10,000 francs se justifie par des dépenses extraordinaires pour vivres aux équipages de l'État qui sont allés aux Indes avec des bâtiments de commerce; pour le renouvellement des vivres de la goëlette la *Louise-Marie*, pendant son long séjour à Santo-Tomas; et pour les approvisionnements du

(1) Projet de loi, n° 255.

(2) La commission était composée de MM. VILAIN XIII, *président*, DE SMET, LYS, OSY, KERVIN, DE TERBEQ et DE NAEYER.

brick de guerre le *Duc de Brabant*, qui a entrepris un voyage au Brésil et sur les côtes de l'Amérique du Sud.

Le crédit de 50,000 francs est presque entièrement destiné à couvrir les dépenses occasionnées pour les réparations de la goëlette la *Louise-Marie*, qui a beaucoup souffert pendant son voyage à Santo-Tomas; ce navire, qui a dû subir à New-Yorck les réparations les plus urgentes et qui faisait eau de toutes parts à son arrivée à Ostende, a été envoyé à Anvers pour être placé sur chantier.

Si toute la somme de 50,000 francs n'est pas dépensée pour les réparations de la *Louise-Marie*, l'excédant devra servir à payer quelques dépenses nécessitées par l'armement du brick le *Duc de Brabant*.

Les 110,000 francs demandés pour le chapitre IV, *Pilotage*, n'est qu'une régularisation, et provient d'un accroissement de recette, pendant l'année 1846, par suite du mouvement de la navigation.

Lors de la formation du Budget de 1846, on avait seulement évalué à 400,000 francs le produit des droits de pilotage et de fanal; les recettes se sont élevées à 625,000 francs; il en est résulté une augmentation de 225,000 francs sur les prévisions du Budget.

Les pilotes recevant une part proportionnelle sur les droits de pilotage payés par les navires, les dépenses ont augmenté avec les recettes; on avait calculé que les recettes excéderaient les dépenses de 49,480 francs. Cet excédant sera de 164,400 francs, après avoir payé le crédit supplémentaire de 110,000 francs.

Le Gouvernement demande enfin un crédit supplémentaire de 2,500 francs pour la police maritime.

Le produit des droits de police maritime a été évalué à la somme de 34,000 francs, et les dépenses à celle de 32,800 francs.

Le grand nombre de navires qui sont partis d'Anvers avec des émigrants, ont fait accroître les dépenses de surveillance; mais les recettes ont également subi une augmentation: elles se sont élevées à 50,615 francs, ce qui porte l'excédant des recettes sur les dépenses à 15,315 francs, au lieu de la somme présumée de 1,200 francs.

Nous venons donc, Messieurs, vous proposer d'allouer au chapitre VII un crédit supplémentaire de 2,500 francs, ce qui porte le chiffre des dépenses à 35,300 francs.

Les quatre crédits supplémentaires demandés étant parfaitement justifiés, nous avons l'honneur de vous proposer l'adoption du projet de loi.

*Le Rapporteur,*

B<sup>on</sup> OSY.

*Le Président,*

V<sup>to</sup> VILAIN XIII.